Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260518-05_05_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MAI 2026

Le lundi dix-huit mai deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 12/05/2026

Membres :	***Présents*** : 13
En exercice : 15	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Thierry MOAL, Sara MULLER, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN
Présents : 13	
Votants : 15*	
Pour : 15	***Absents excusés ayant donné procuration*** : 2
Contre : 0	Isabelle METGE à Michèle QUÉAU
Abstention : 0	Caroline PELLEN à Philippe LE SCANF
Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	***Secrétaire de Séance*** : Sylvia COURTÈS

Délibération N° : 05-05-2026
Demande de financement auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet d'aménagement du bourg – Tranche 4

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Pacte Finistère du Conseil Départemental du Finistère est un soutien aux collectivités et à l'ingénierie et que le volet 1 concerne le soutien aux projets communaux réalisés dans l'année.

Dans le cadre de l'aménagement du Bourg, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Conseil Départemental pour l'aménagement de la Rue de la Mairie qui constitue la 4ème phase du programme global de requalification du bourg. Elle concerne le parking Rue de la Mairie et la façade de la mairie. Ce projet vise à sécuriser l'arrêt de bus au niveau du Parking de la mairie, réaménager des places de parking et le réaménagement de l'abri bus près de la mairie.
Cette demande de subvention s'inscrit au titre du **Volet 1 « Petits projets communaux réalisés dans l'année »** du Pacte Finistère 2030.

Plan de financement prévisionnel de cette phase :

Financeur	**Taux**	**Montant**
Conseil Départemental du Finistère (Pacte Finistère V1)	24 %	20 000,00 € HT
Commune de Mespaul (autofinancement)	76 %	63 209,55 € HT
Total	**100%**	**83 209,55 € HT**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITENT le concours du Conseil Départemental concernant le projet « d'Aménagement du Bourg – Tranche 4 » au titre du Volet 1 « Petits projets communaux réalisés dans l'année ».

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260518-05_05_2026-DE

CHARGENT Madame le Maire de notifier cette décision à toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 18/05/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

La secrétaire de séance
Sylvia COURTÈS

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)